

# Ville d'Annay Annexe de "La Vie Annaysienne"

## **RÉUNION DU** 30 JUIN 2016

### Présents:

Monsieur VANDENBORREN Claude

#### Excusés:



vant de débuter, les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence en hommage à Monsieur Etienne Jennequin, maire de la commune de 1977 à 2001.

Monsieur le Maire a ensuite informé le conseil municipal du refus de deux demandes de subventions dans le cadre de l'aide à l'investissement des collectivités locales pour 2016. 64 000 € de recettes d'investissement ainsi que 76 000€ manquants des dotations de l'Etat, c'est 140000€ de moins pour la commune qui vont manquer au budget communal.

Après le refus de la candidature de la ville au programme TEPVC (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) et la suppression d'une classe à l'école maternelle Pantigny (sur des prévisions d'effectifs non sollicitées et sous-évaluée), les dernières nouvelles de la ville ne sont pas réjouissantes. Ces derniers éléments vont à l'encontre du discours de déblocages d'aides à l'investissement et du soutien de l'Etat aux collectivités

Malgré la très forte dynamique de nouveaux services autour des enfants (RAM, accompagnement à la parentalité et d'animation périscolaire) et autour des personnes âgées, la ville souffre d'une carence d'équipements structurants comme la restauration scolaire, une salle de sports. Fort heureusement, le chapitre des dépenses est dorénavant de plus en plus

maîtrisé. L'Etat se doit de maintenir son intervention afin de concrétiser les projets.

Monsieur le Maire a remercié les adjoints de la qualité et de la transparence des contenus proposés dans le cadre des différentes commissions municipales. Cependant, il a déploré la trop faible présence des élus du groupe « Rassemblement pour Annay ».

Pour terminer, Monsieur le Maire est revenu sur les dernières inondations qu'ont subit les habitants du "bas d'Annay". Malgré la reconnaissance à deux reprises de catastrophe naturelle, ses habitants en souffrent. La lassitude et l'angoisse de ces derniers sont à leur comble. Une délégation municipale ira à la rencontre des sinistrés afin de faire un état des lieux supplémentaire avec l'objectif de porter leurs revendications et celles de l'équipe municipale auprès du président de la CALL. Au vu de l'immobilisme de la CALL, un avocat a été mandaté. Après un premier courrier, le vice président a annoncé en fin de conseil communautaire son intention d'agir.

Une première satisfaction qui n'empêchera pas les élus de construire les outils pour la défense des intérêts de la ville et des riverains. Le problème n'a que trop duré!

#### 1. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES

Afin de régulariser le vote du budget primitif 2016 validé le 22 avril 2016, il convient de régulariser par une délibération la provision de 250 000,00 € qui a été inscrite, eu égard à l'excédent budgétaire de l'exercice 2015.

Abstentions: MM. Leleux-Swiniarksi-Bidault-Kusnirek-Seweryn-Segard

#### 2. AVENANT DE PROLONGATION DE DÉLAI - MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Il convient dans le cadre de la procédure d'appel d'offres en cours et pour avoir le temps de finaliser la procédure de prolonger d'une durée de 3 mois le contrat de chauffage avec la Société Dalkia, titulaire depuis le 26 juin 2009.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 3. DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Il s'agit d'autoriser la commune à entrer dans le dispositif de télétransmission des actes au Représentant de l'Etat.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 4. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL

L'ajustement par le biais de virements de crédits est nécessaire en section de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit d'écritures comptables.

Abstentions: MM. Leleux-Swiniarksi-Bidault-Kusnirek-Seweryn-Segard

#### 5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - TARIFS

Le Conseil a pris acte des tarifs applicables pour 2017 en matière de taxe locale sur la publicité extérieure et les a adopté.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 6. HOMMAGE LORS DES OBSÈQUES DE MR JENNEQUIN

A titre de reconnaissance publique, les frais d'hommage municipaux rendus lors du décès de Monsieur Etienne JENNEQUIN ont été pris en charge par la commune à hauteur de 303.00 €.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 7. REDEVANCES SCOLAIRES-ANNÉE 2015-2016

La redevance applicable aux élèves des communes extérieures scolarisés à Annay est fixée à 110.00 € pour l'année scolaire 2015-2016.

#### Adoptée à l'unanimité

Monsieur BIDAULT, concerné par les 3 délibérations qui suivent, sort de la salle et ne prend pas part aux débats ni aux votes.

#### 8. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DESPREZ - DEMEESTER LOT A

La cession de cette parcelle au profit de Monsieur et Madame DRUELLE est validée au tarif de 55 278.00 € et l'indemnisation du locataire est fixée à 2,14 € le m2.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 9. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DESPREZ-DEMEESTER LOT B

La cession de cette parcelle au profit de Monsieur et Madame BEDART est validée au tarif de 51 000.00 € et l'indemnisation du locataire est fixée à 2.14 € le m2.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 10. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DESPREZ-DEMEESTER LOT C

La cession de cette parcelle au profit de Monsieur TURBERT est validée au tarif de 45 200.00 € et l'indemnisation du locataire est fixée à 2.14 € le m2. Adoptée à l'unanimité

#### 11. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL 31, RUE GINO VALLI

La cession de cette parcelle, ancienne part de marais, est fixée à 12 600.00 € pour Madame WYTOSZ.

#### Adoptée à l'unanimité

Monsieur BIDAULT réintègre le Conseil Municipal

#### 12. CONVENTION AVEC LA CALL DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES NOUES

La CALL ayant décidé de modifier les conditions d'entretien des ouvrages de gestion de pluie, le Conseil prend acte de la répartition des charges d'entretien entre l'agglomération et la ville qui reprend en charge la fonction paysagère. Par ailleurs, Le Conseil autorise la signature de la convention d'entretien concernant le lotissement du Bois des Mottes.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 13. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AUPRÈS DU C.N.A.S

Suite au départ en retraite de Madame Alice DUFLOS, Madame Sanda HALFORD est nommée pour pourvoir à son remplacement au sein du collège « employés » du CNAS. Adoptée à l'unanimité

#### 14. COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES

La composition du conseil est portée à 15 membres, sans distinction des représentants du monde associatif ou de la société civile. Sont nommés membres du Conseil de Sages: MM. Bernard BIDAULT, Augustine DONFUT, Gaston DUBOIS, Claude CERANO, Anne-Marie DELETRAIN, Jean-Baptiste HOUSIEAUX, Armelle FREMAUX, Lionel JENNEQUIN, Marc MELAYE, Jeanine PANDOLFO, Francis PHILIPPE, Francis PRYCHIDNY, Louisette TAILLEZ, Jean VILELA. Les élus mandatés par l'assemblée pour siéger au sein de ce conseil sont Monsieur le Maire, Mesdames Angèle DUPAYAGE, Michèle MOREN et Nadia CROMBEZ.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 15. RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Un nouveau règlement d'utilisation des salles communales est validé à la majorité de l'assemblée. Monsieur Bidault a demandé des précisions quand aux procédures de réservation du titre 2 pour les mariages. Monsieur le Maire lui a expliqué que bien entendu, les renseignements demandés concernent les associations ou groupements mais non les évènements familiaux. Monsieur Bidault a ensuite questionné sur les conditions de mise à disposition aux associations ou groupements et sur l'intérêt des manifestations permettant l'utilisation des salles. C'est bien d'un intérêt public et non privé dont ces associations doivent justifier pour bénéficier d'une salle dans les conditions décrites. Monsieur Seweryn a questionné sur les références demandées pour le personnel qui prépare ou distribue des aliments, faisant remarquer que des associations ne sauraient pas la mettre en œuvre. Monsieur le Maire lui a indiqué qu'il s'agissait de se garantir car des règles d'emploi sont à respecter. Il a aussi informé que si la règle était trop contraignante, des adaptations du règlement pourraient faire l'objet de modifications.

Contre: MM. Leleux-Swiniarksi-Bidault-Kusnirek-Seweryn-Segard

#### 16. NUMÉRO UNIQUE ET DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

L'assemblée a en effet autorisé, à l'unanimité, la ville à devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un numéro unique départemental.

Adoptée à l'unanimité

#### 17. ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil autorise, via une délibération de principe, l'engagement de dépenses liées aux cadeaux aux personnels communaux en fonction des évènements (familiaux, décès, carrière, fêtes...). Adoptée à l'unanimité

#### 18. SOLDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2016

Le Conseil autorise le versement de solde de subvention au titre de l'année 2016 aux associations municipales. Messieurs FROIS-SART et VAN DENBORREN font remarquer qu'il serait souhaitable qu'au vu du montant de la subvention qu'elle perçoit, l'harmonie municipale s'implique davantage sur la commune et dans les manifestations.

#### 19. PROJET ARBORETUM ET VERGER MARAUDE

#### Adoptée à l'unanimité

Le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention au Conseil Départemental du Pas de Calais via le dispositif Oxygène 62 pour la création d'un arborétum et de vergers maraudes. Monsieur SEWERYN questionne sur la signification du mot « maraude ». Monsieur DANCOISNE lui explique que cela veut dire en « accès libre » pour « marauder », c'est-à-dire cueillir les fruits. Monsieur BIDAULT questionne sur les lieux pressentis de développement des vergers et de l'arborétum. Monsieur DANCOISNE cite les quartiers de la Courtille, de la résidence Lenglet, ... afin de compléter les espaces verts existants pour les vergers maraudes en signalant que les implantations seront définitivement validées avec les habitants concertés. Concernant l'arborétum, il sera vraisemblablement installé à la limite de Pont à Vendin. Monsieur BIDAULT espère que ces plantations ne feront pas l'objet de dégradations. Monsieur VAN DENBORREN insiste que les essences régionales qui seront utilisées.

#### 20. URBANISATION DE L'ENTRÉE DE VILLE

#### Adoptée à l'unanimité

Le quartier de l'Idéal, principale entrée de ville, souffre d'un habitat dégradé qui doit être démoli, de flux de circulation importants, de difficultés de circulations douces, la route départementale de Lille est par ailleurs une frontière entre les habitants du bourg et ceux de la Cité Leclercq. La délibération présentée a pour objet de permettre un partenariat avec Maisons et Cités et le Département afin de travailler un projet d'urbanisation et d'amélioration du secteur. Monsieur LELEU fait remarquer que sans les investissements de l'agglomération pour l'assainissement, cela sera impossible. Monsieur le Maire en convient et ajoute que la CALL sera bien évidement sollicitée puisqu'elle a la compétence de l'assainissement. Il précise qu'elle a retiré de son budget prévisionnel, dès 2014, les travaux d'assainissement prévus pour la rue Mattéï et la route de Lille prévus à hauteur de 1,5 millions d'euros hors taxes.

#### 21. ARTICLE 55 SRU: OBJECTIF 2014-2016

#### Adoptée à l'unanimité

L'assemblée valide l'engagement de construction de 10 logements locatifs sociaux pour la période 2014-2016, ceci à la demande de Madame la Préfète qui rappelle la loi Solidarité Renouvellement Urbain par courrier et les obligations de 20 % de logements sociaux par commune.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 22. MOTION DE SOUTIEN AUX PERSONNELS DES SERVICES DE L'ETAT

L'assemblée vote à l'unanimité une motion de soutien aux services de l'Etat chargés du maintien de la sécurité, de toutes les sécurités civiles ou de santé à la population, présentée par Monsieur CHATELAIN.

#### Adoptée à l'unanimité

#### **EXPRESSION DES GROUPES** - Le contenu est de la responsabilité des auteurs -

Lors de ce conseil municipal, nous notons que la délibération sur Territoire 62 n'a pas provoqué de vote négatif de l'opposition. Tout juste ils se sont abstenus sur la provision pour risque correspondant à la sortie de la triste convention d'aménagement avec territoires 62 (ex Adevia).

Rien d'anormal à ce que l'opposition s'oppose ou s'abstienne, c'est son rôle! Mais rappelons tout de même à ces élus de l'opposition que lorsqu'ils étaient élus dans l'ancienne majorité municipale, ils ont soutenu et signé cette convention et malheureusement aujourd'hui la ville doit assurer l'héritage malheureux de leurs erreurs.

Mais nous ne baissons pas les bras, et malgré la prudence décidée par la provision de 250 000€, et tout en actant de fortes baisses des aides de l'état, des projets d'investissement sont prêts et verront le jour, Il s'agit :

- De la troisième et dernière partie du programme de TBI, chaque classe d'école sera ainsi équipée et tous les élèves auront un accès à cet outil moderne d'apprentissage,
- De la réfection de la toiture de l'école Péri de la cité du Marechal Leclerc,
- De la mise en accessibilité des sanitaires dans les écoles.
- De la sécurisation de la traversée de la RD au niveau de la concurrence
- De la sécurisation du centre Bergerand (Installation de clôture et vidéosurveillance du parking en modifiant les entrées et sorties pour sécuriser le trajet des enfants de l'école)

La question des inondations vient tout dernièrement de prendre une tournure encore plus dramatique et notre action va désormais prendre elle aussi une autre direction.

Nous avons organisé un porte à porte et remis, aux résidents du bas d'Annay victimes de ces inondations, un questionnaire et déjà plus de 60 foyers nous ont ainsi fait part de leur dommage.

Nous avons fait reconnaître Annay en catastrophe naturel et nous allons porter ensemble et en direct les difficultés et aussi des propositions d'amélioration, en poursuivant notre combat pour que cessent ces risques sanitaires que subissent les habitants. La pression se construit aussi par les services d'un avocat qui, sans réponse au courrier qu'il avait adressé au président de la communauté d'agglomération, vient de nous conseiller de solliciter du tribunal une expertise afin de déterminer sans ambiguïté les responsables de la situation.

Nous traitons dans cette situation autant de la gestion de l'assainissement que des eaux de pluie qui ont été abondantes ces dernières semaines. Les deux compétences sont celles de la communauté d'agglomération. Nous exigeons que ce problème soit pris en compte et solutionné!

Nous prendrons la part de travail qui nous reviendra dès lors que les solutions seront décidées.

« Nous vous souhaitons, à toutes et à tous de bonnes vacances »,

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne: Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin

#### Quel bilan après deux ans de mandat municipal?

C'est une question qui se doit d'être posée. D'une équipe aux affaires, le citoyen attend qu'elle se bouge et qu'elle ne se contente pas simplement d'une gestion des affaires courantes.

C'est pourtant ce que chacun constate ou... pas. Quelques petits travaux d'entretien sur les bâtiments ici, des interventions de maintenance du patrimoine communal là.

De la poudre aux yeux et certains s'en félicitent. Que retenir du bilan de ces deux années ?

Parmi les choses qui marquent les esprits, il y a incontestablement le dossier du Bois des Mottes avec, pour la commune, une ardoise à payer estimée à 1,2 million d'euros! Quant aux investissements promis durant la campagne, il faudra encore attendre. En effet, aucun projet n'a été lancé, aucune étude n'a été commandée. Un bilan en forme de passif... et qui fait pourtant la fierté de certains.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe «Rassemblement pour l'avenir».